



Communiqué à propos de la réforme des rythmes scolaires

Le décret sur la réforme des rythmes scolaires a été publié le 26 janvier 2013. Le SPELC Centre Poitou-Charentes souhaite s'exprimer sur ce texte.

- Cette réforme ne répond pas à des modifications de fond attendues par la communauté éducative.
- Cette réforme ne prend pas en compte la nécessaire réflexion sur les contenus pédagogiques et le service des enseignants afin de mieux faire réussir les élèves, malgré les demandes maintes fois réitérées par le SPELC.

Bien qu'il soit nécessaire d'attendre les conditions dans lesquelles ce décret sera appliqué dans l'enseignement privé sous contrat, des questions se posent :

- Quel sera le financement pour les « activités pédagogiques complémentaires », pour les transports et autres charges indispensables ?
- Quelle sera l'équité entre les élèves selon les établissements et les communes ?
- Comment seront prises en compte les nouvelles contraintes subies par les enseignants du 1^{er} degré dont l'obligation réglementaire de service ne change pas ?

Le SPELC Centre Poitou-Charentes appelle à une réforme en profondeur du système éducatif, en concertation avec les acteurs de terrain, incluant une refonte des programmes scolaires et une juste considération des enseignants et de leur travail. Le SPELC Centre Poitou-Charentes demande la parité de la rémunération des enseignants du 1^{er} degré avec ceux du 2^d degré.